

Délibération N° 2025.02-06**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil**
Séance du 07/04/2025**Nombre de membres**

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril à 18 h se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 31/03/2025

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, S. ACHARD, Rémy BARRY

Procurator(s) : Brigitte BOUCHE à J. COCHE, Géraldine ROCHETTE à P. PAGES, Thierry ARENDS à B. COMPTOUR

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU

Secrétaire de séance : Paul PAGES

Objet

VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Nomenclature : 7-finance locales / 7-5 subventions

Rapporteur : Bernard COMPTOUR

Le Maire rappelle que depuis 2021, Le conseil municipal a souhaité privilégier une aide matérielle et logistique. Il rappelle également que la Commune a décidé de mettre en place la gratuité des salles pour les associations dont le siège social est sur la commune. Cependant dérogent à ce principe le Comité Paroissial du Monteil qui bénéficie d'une aide pour assurer l'entretien intérieur de l'église et les familles qui peuvent bénéficier d'une aide pour leurs enfants fréquentant des structures d'accueil, sur demande justifiée et selon les critères définis par délibérations.

De plus, toute association qui a un projet nécessitant un potentiel soutien financier de la Commune fera une demande de subvention exceptionnelle, qui sera examinée par le Conseil Municipal au vu des justificatifs produits. Malgré tout, M. Le Maire s'inquiète de voir le tissu associatif s'affaiblir et propose au Conseil Municipal d'encourager les associations locales qui font l'effort de s'investir dans une ou plusieurs actions locales dans l'année pour dynamiser la vie communale. Pour cela, l'année N-1 sera la référence dans l'investissement souhaité et fera l'objet l'année N d'une attribution de subvention de fonctionnement.

Après examen et proposition de la commission des finances réunie le 31/03/2025, le conseil municipal a voté comme suit le tableau des subventions 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	VOTE
PAROISSE LE MONTEIL	100	Unanimité
AIDES AUX FAMILLES	800	Unanimité
OCCE VOYAGE SCOLAIRE (voyage scolaire 50 €/enfants Cne)	950	Unanimité
ACCA	400	Majorité (1 abstention J. COCHE)
CLUB DES AINES	400	Unanimité
AMICALE LAIQUE Ecole	400	Unanimité
REVE D'ADAM	400	Unanimité
GIDONS VELLAVE	400	Unanimité
TOTAL	3850	

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	/
	CONTRE	/
	POUR	/

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Paul PAGES

Le Maire
Christophe PAL

